

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 11 Décembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DENIEL Brigitte et PELÉ LEGOUX Laurence.

OBJET :	<i>Participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées blinoises sous contrat d'association – Année 2016.</i>
----------------	--

N° 2015 / 12 / 09

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les écoles privées de la Commune ont conclu avec l'État un contrat d'association à l'enseignement public et que des négociations ont été engagées avec les 3 OGEC blinois pour conventionner l'évolution des dotations versées pour la période 2016 - 2020.

Ces négociations n'ayant pas pu aboutir en fin d'année, elles se poursuivront en 2016 afin de donner de la visibilité aux OGEC dans l'évolution de leurs dotations.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 Septembre 1985 fixant les modalités de financement des frais de fonctionnement des écoles privées blinoises sous contrat d'association,

Vu le contrat d'association conclu le 28 Septembre 1978 entre l'Etat et l'école St Laurent,

Vu le contrat d'association conclu le 28 Septembre 1978 entre l'Etat et l'école Notre Dame de St Emilien,

Vu le contrat d'association conclu le 21 Août 1979 entre l'Etat et l'école Ste Philomène de St Omer,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 Septembre 2014, fixant le montant du forfait communal versé au titre de la participation 2015,

.../...

Vu l'avis favorable de la Commission Education – Enfance – Jeunesse - Formation en date du 5 Novembre 2015,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Considérant que les fournitures scolaires sont des dépenses de fonctionnement qui doivent être intégrées au forfait communal,

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide :

- *DE FIXER le montant de la participation aux frais de fonctionnement des élèves blinois scolarisés dans les écoles privées blinoises sous contrat d'association :*

	Maternelles	Elémentaires
<i>Forfait de référence</i>	<i>585,15 €</i>	<i>585,15 €</i>
<i>Fournitures Scolaires</i>	<i>46,50 €</i>	<i>42,60 €</i>
<i>Forfait communal 2016</i>	<i>631.65€</i>	<i>627,75€</i>

- *DIT que le montant total de la dotation est calculé sur la base des effectifs d'enfants blinois scolarisés dans les établissements au 1^{er} Novembre 2015.*

- *APPROUVE le versement en trois fois du montant total.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 18 Décembre 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151217-CM-2015-12-09-
DE
Date de télétransmission : 22/12/2015
Date de réception préfecture : 22/12/2015

Procès-verbal du Conseil municipal du 17 Décembre 2015
Délibération n° 2015 / 12 / 09